

Dépistage cantonal – Compléments d'informations

Prise en charge des coûts



Dans le cadre du programme vaudois de dépistage, les coûts des examens suivants sont payés par l'assurance maladie de base (LAMal) hors franchise.

- ✓ 1 consultation avec un médecin généraliste
- ✓ 1 test FIT comme premier examen et son analyse en laboratoire
- ✓ 1 coloscopie comme premier examen ou à la suite d'un test FIT positif.
- ✓ Les analyses éventuelles des polypes suite au dépistage par coloscopie

Test FIT – tous les 2 ans

L'assurance maladie de base (LAMal) paie 90% du prix tous les 2 ans. Vous devez payer environ CHF 5.

Coloscopie – tous les 10 ans

L'assurance maladie de base (LAMal) paie 90% du prix tous les 10 ans. Vous devez payer entre CHF 80 et CHF 150.

Informations supplémentaires pour la coloscopie

- ✓ Vous devez payer environ CHF 25 pour les médicaments de nettoyage intestinal.
- ✓ Si votre côlon n'est pas assez propre lors de la coloscopie, cela veut dire que votre préparation est insuffisante. Attention : si une deuxième coloscopie est nécessaire pour cette raison, elle ne sera pas prise en charge par le programme.
- ✓ La coloscopie effectuée à la suite d'un test FIT positif est prise en charge par l'assurance maladie de base (LAMal) à 90% du prix. Vous devez payer entre CHF 80 et CHF 150.
- ✓ L'assistance d'un anesthésiste pour votre coloscopie n'est pas exemptée de franchise.

Information importante

- ✓ Les tests sont remboursés uniquement si vous êtes inscrit.e dans le programme vaudois de dépistage. N'hésitez pas à le rappeler à votre médecin.

Conditions de participations



Pour participer au programme vous devez :

- ✓ Avoir votre domicile principal dans le canton de Vaud ou avoir le statut de frontalier et travailler dans le canton de Vaud
- ✓ Être inscrit auprès d'une assurance maladie de base suisse (LAMal)
- ✓ Avoir entre 50 à 69 ans



Vous ne pouvez pas temporairement participer si :

- ✗ Vous avez fait un test FIT ⓘ il y a moins de 2 ans et le résultat était normal.
- ✗ Vous avez eu une coloscopie ⓘ il y a moins de 10 ans.
- ✗ Vous avez des problèmes digestifs nouveaux.

Vous avez besoin d'une prise en charge spécialisée hors programme de dépistage si :

- ✗ Vous avez un suivi digestif régulier par coloscopie pour un cancer.
- ✗ Vous avez une autre maladie du côlon.

Si vous souhaitez faire un test de dépistage mais que vous ne remplissez pas les conditions du programme, parlez-en à votre médecin.